

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **02<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- Monsieur le maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, Directeur général et Greffier suppléant
- Madame Sarah Richard, Trésorière et directrice générale adjointe – Administration et finances
- Monsieur Stéphane Alain, directeur du territoire et directeur général adjoint
- Madame Annie Lamontagne, adjointe à la direction

Il est donc procédé comme suit :

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-295**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu ;

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit modifié et certains points ajoutés comme suit :

Modification du titre du point 6.1 pour : Appui au projet de la Société d'histoire pour le Fonds Région Ruralité (FRR).

Ajout des points suivants :

- 6.4 Soutien au déploiement de vélos électriques en libre-service en collaboration avec la MRC des Sources
- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-XXX – Règlement modifiant le règlement 2014-208 sur la Paix et l'Ordre publique
- 8.8 Désignation de nouvelles personnes pour les transactions à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- 8.9 Autorisation pour l'activité Donnez au suivant

Adoptée

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES  
DU LUNDI 02 octobre 2023 À 18H30 - DANS LA SALLE DU CONSEIL**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
3. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2023
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023
4. **CORRESPONDANCE**
5. **DEMANDE DES CONTRIBUABLES**
6. **DEMANDE D'APPUI**
  - 6.1 Appui au projet de Moulin 7 pour le Fonds Région Ruralité (FRR)
  - 6.2 Autorisation au Centre d'Action Bénévole des Sources pour l'Opération Coup de cœur
  - 6.3 Demande de gratuité pour la location de la salle du Conseil pour le Cercle des Fermières de la Ville de Val-des-Sources
  - 6.4 Soutien au déploiement de vélos électriques en libre-service en collaboration avec la MRC des Sources
7. **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
  - 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-XXX – Règlement relatif à la démolition d'immeubles
  - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-XXX – Règlement modifiant le règlement 2009-155 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
  - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-XXX – Règlement modifiant le règlement 2014-208 sur la Paix et l'Ordre publique
8. **ADMINISTRATION ET FINANCE**
  - 8.1 Demande de carte de crédit Visa de la Ville de Val-des-Sources pour Stéphane Alain
  - 8.2 Demande de carte de crédit Visa de la Ville de Val-des-Sources pour Sarah Richard
  - 8.3 Demande de gestion du compte de carte de crédit Desjardins
  - 8.4 Mandat à Maryse Girard, courtier immobilier pour Royal LePage Évolution, pour la vente du 38, rue des Vétérans à Val-des-Sources
  - 8.5 Acceptation des projets déposés au Fonds Qualité de Vie

- 8.6 Création d'un comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements
- 8.7 Autorisation de signature : Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA)
- 8.8 Désignation de nouvelles personnes pour les transactions à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- 8.9 Autorisation pour l'activité Donnez au suivant

**9. TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1 Appel d'offres et octroi de mandat : Fourniture de sel de déglacage 2023-2024

**10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Embauche de personnel pour le Service des Loisirs – Programmation Automne 2023 - Natation
- 10.2 Mandat pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville
- 10.3 Mandat pour l'installation de climatisation de certains bureaux de l'Hôtel de Ville
- 10.4 Contribution à la Fondation de l'école secondaire l'Escale à la suite du spectacle de Michelle Desrochers
- 10.5 Subvention des organismes de Loisir – Sentiers 4 saisons

**11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 11.1 Rapport d'émission des permis pour les mois d'août et de septembre 2023
- 11.2 Dérogation mineure 2023-012 visant le 440, rue Mercier
- 11.3 Dérogation mineure 2023-010 visant le 154, rue Larochelle
- 11.4 Dérogation mineure visant le 307, rue Saint-Jean-Baptiste
- 11.5 Demande à la Commission de Toponymie pour nommer une nouvelle rue dans le secteur Beausite

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

**14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**

**2023-296**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 8 septembre 2023 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2023 tel que rédigé.

Adoptée

**2023-297**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 11 septembre 2023 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 tel que rédigé.

Adoptée

### **4. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été déposée.

### **5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Un citoyen demeurant sur la rue Dusseault souhaite connaître la position de la Ville de Val-des-Sources dans le dossier des eaux pluviales qui s'amoncellent sur son terrain ainsi que sur celui de son voisin qui souhaite avoir une rencontre avec la direction générale à ce sujet.

Un citoyen mentionne être déçu du taux de participation de la population lors de l'atelier de Design communautaire de jeudi dernier et demande aux membres du Conseil comment faire pour rejoindre plus de citoyens lors de ses activités.

Ce même citoyen suggère qu'une affiche soit ajoutée pour mieux voir l'entrée des bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville.

En terminant, monsieur mentionne que sur les nouveaux panneaux historiques de la Place de la Traversée, il y a des coulisses tout le long de panneau et demande à la Ville s'il serait possible de régler le problème avant qu'il n'empire.

Un citoyen félicite la Ville de Val-des-Sources dans sa prise de position pour le changement de la Carte électorale.

## **6. DEMANDE D'APPUI**

**2023-298**

### **APPUI AU PROJET DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE POUR LE FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR)**

**CONSIDÉRANT** que la Société d'histoire souhaite développer un projet en lien avec l'histoire de la Ville de Val-des-Sources afin de faire valoir celle-ci auprès de la clientèle du Moulin 7 via une plateforme numérique ainsi que par l'ajout des certains aspects historiques dans le décor de son local;

**CONSIDÉRANT** que la Société d'histoire souhaite faire reconnaître davantage le Moulin 7 comme étant un lieu de mémoire et de souvenirs historiques et culturels dans la municipalité via son projet;

**CONSIDÉRANT** que la Société d'Histoire fera une demande de subvention auprès de la MRC des Sources via le Fonds Région et Ruralité (FRR) et souhaite avoir l'appui de la Ville de Val-des-Sources dans son processus de dépôt de sa demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu:

**QUE** la Ville de Val-des-Sources appui le projet de la Société d'histoire qui permettra de faire rayonner l'histoire, la culture et le patrimoine de la Ville auprès de la clientèle touristique et locale du Moulin 7 qui visite leur local.

Adoptée

**2023-299**

### **AUTORISATION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCES POUR L'OPÉRATION COUP DE CŒUR**

**CONSIDÉRANT** la demande du Centre d'Action Bénévole des Sources dans le cadre d'une activité de financement qui aura lieu le vendredi 13 octobre 2023 entre 6 h 30 et 9 h 30 ;

**CONSIDÉRANT** que la résolution 2023-189 donne l'autorisation au Centre d'Action Bénévole des Sources à poster des équipes de bénévoles à diverses intersections;

**CONSIDÉRANT** qu'une intersection c'est ajouté à la liste des autorisations accordées via la résolution 2023-189;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**D'AUTORISER** le Centre d'Action Bénévole des Sources, dans le cadre de l'Opération coup de cœur, à poster des équipes de bénévoles qui recueilleront des dons aux intersections suivantes :

- Route 249 et boulevard Coakley (Route 255)
- Boulevard Simoneau et 1<sup>re</sup> Avenue
- Boulevard Saint-Luc et rue Général Vanier

Adoptée

### **2023-300**

#### **DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL POUR LE CERCLE DES FERMIÈRES DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES**

**CONSIDÉRANT** la demande de gratuité du Cercle des Fermières de la Ville de Val-des-Sources pour l'utilisation de la salle du Conseil pour leur rencontre mensuel soit le deuxième mercredi de chaque mois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu:

**QUE** la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la salle du Conseil pour leur rencontre mensuelle soit le deuxième mercredi de chaque mois et ce pour l'année 2023-2024. Cette gratuité doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

### **2023-301**

#### **SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT D'UN PROJET DE VÉLOS ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE EN COLLABORATION AVEC LA MRC DES SOURCES**

**CONSIDÉRANT** que L'entreprise Tourisme tripatif, domiciliée à Saint-Adrien, a présenté un projet codéveloppé avec l'entreprise Victoriavilloise DISTRİK, soit l'implantation d'un réseau décentralisé de vélos électriques en libre-service dans la MRC des Sources. Cette proposition s'inscrivant dans la réflexion sur l'identification de solutions structurantes visant à bonifier l'offre touristique et la mobilité durable dans la région, une réflexion appuyée par le GYM A21 à travers le Fonds créativité et innovation

**CONSIDÉRANT** que l'implantation d'un réseau de vélos électriques en libre-service sur notre territoire, et notamment au cœur de notre municipalité, viendra bonifier l'expérience des visiteurs en leur proposant un moyen de transport actif, durable et connecté, tout en bonifiant l'offre de transport et de loisir des résidents et des travailleurs de nos communautés.

**CONSIDÉRANT** également les retombées bénéfiques anticipées pour nos communautés en matières environnementales, économiques et sociales, en plus de l'impact positif sur l'attractivité de notre territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu:

**QUE** la Ville de Val-des-Sources soutient la réalisation du projet d'implantation d'un réseau de vélos électriques en libre-service sur son territoire et dans sa communauté tel que présenté par Tourisme tripatif;

**QUE** la Ville de Val-des-Sources s'engage à analyser le projet à venir, à condition que celui-ci soit assujéti d'une subvention minimale de 70 %;

**QUE** la Ville de Val-des-Sources autorise le directeur général adjoint/développement du territoire à signer une lettre de soutiens au projet.

Adoptée

## **7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-XXX – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer le règlement 2023-XXX relatif à la démolition d'immeubles. Un projet dudit règlement est déposé séance tenante.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-XXX – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

La conseillère Isabelle Forcier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer le règlement 2023-XXX modifiant le règlement 2009-155 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. Un projet dudit règlement est déposé séance tenante.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-XXX – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-208 SUR LA PAIX ET L'ORDRE PUBLIC**

La conseillère Caroline Payer donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer le règlement 2023-XXX modifiant le règlement 2014-208 sur la Paix et l'Ordre publique. Un projet dudit règlement est déposé séance tenante.

## **8. ADMINISTRATION ET FINANCE**

### **2023-302**

#### **DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES POUR STÉPHANE ALAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 août 2023, Stéphane Alain a été nommé au poste de directeur développement du territoire et directeur général adjoint;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources doit effectuer une demande auprès de Visa Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit à son nom;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources demande à Visa Desjardins l'émission d'une carte Visa Affaires au nom de Stéphane Alain avec une limite autorisée à 10 000 \$;

**QUE** la personne autorisée à signer la demande pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources est Sarah Richard, trésorière.

Adoptée

### **2023-303**

#### **DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES POUR SARAH RICHARD**

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 mars 2022, Sarah Richard a été nommée au poste de trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources doit effectuer une demande auprès de Visa Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit à son nom;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources demande à Visa Desjardins l'émission d'une carte Visa Affaires au nom de Sarah Richard avec une limite autorisée à 10 000 \$;

**QUE** la personne autorisée à signer la demande pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources est Sarah Richard, trésorière.

Adoptée

### **2023-304**

#### **DEMANDE DE GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources doit faire une demande pour la gestion du compte de carte de crédit auprès de Desjardins;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

**QUE** la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

**QUE** la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

**QUE** les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

**QUE** les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fondation des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant :



- Georges-André Gagné, directeur général
- Hugues Grimard, maire
- Sarah Richard, Directrice Administration et Finances – Directrice générale adjointe

**QUE** la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée

### **2023-305**

#### **MANDAT À MARYSE GIRARD, COURTIER IMMOBILIER POUR ROYAL LEPAGE ÉVOLUTION, POUR LA VENTE DU 38, RUE DES VÉTÉRANS À VAL-DES-SOURCES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a fait l'acquisition de la résidence du 38, rue des Vétérans avec un terrain boisé qui représente un emplacement de choix pour un développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a établi ses priorités stratégiques pour favoriser le développement résidentiel sur son territoire et désire conserver la partie boisée de la propriété;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal désire vendre la résidence du 38, rue des Vétérans et qu'un appel d'offres pour la vente de celle-ci a été fait en août dernier et qu'aucune offre n'a été reçue;

**CONSIDÉRANT** les offres de services professionnels demandées par la Ville de Val-des-Sources auprès de courtiers immobiliers du milieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate madame Maryse Girard, courtier immobilier pour Royal LePage Évolution, de faire la vente de la propriété du 38, rue des Vétérans selon les clauses et termes de la proposition de service reçue.

**QUE** le directeur général est autorisé à signer l'ensemble des documents liés à la transaction du 38, rue des Vétérans.

Adoptée

### **2023-306**

#### **ACCEPTATION DES PROJETS DÉPOSÉS AU FONDS QUALITÉ DE VIE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel de projet dans le cadre du Fonds Qualité de Vie pour soutenir des idées qui améliorent la qualité de vie à Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT** que le Fonds Qualité de Vie dispose d'un budget de 35 000 \$ mis à la disposition de promoteurs pour la réalisation de projets mobilisateurs;

**CONSIDÉRANT** que deux organismes ont déposés une demande au Fonds Qualité de Vie soit La Croisée des sentiers et le Club 3 et 4 roues de l'Or Blanc;

**CONSIDÉRANT** que La Croisée des sentiers a déposé un projet pour le soutien à la santé psychologique dans les entreprises de la Ville de Val-des-Sources pour un montant de 16 500 \$;

**CONSIDÉRANT** que du côté du Club 3 et 4 roues de l'Or Blanc, ils souhaitent faire l'aménagement d'un relais et observatoire pour les piétons, cyclistes et véhicules hors route sur les Haldes pour un montant de 9 702 \$;

**CONSIDÉRANT** que les organismes par le biais de leur demande sont considérés comme conforme aux critères d'admissibilités établis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte les deux projets déposés par les organismes soit La Croisée des sentiers et le Club 3 et 4 roues de l'Or Blanc pour respectivement des montants de 16 500 \$ et 9 702 \$.

Adoptée

### **2023-307**

#### **CRÉATION D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources souhaite mettre en place un comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements;

**CONSIDÉRANT** que le comité aura pour fonction de soutenir la Ville de Val-des-Sources dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations énoncées dans la Loi sur l'accès à l'information;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources crée le comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements;

**QUE** sous la responsabilité de la direction générale, le comité sera ainsi formé des personnes occupant les postes suivants : directeur(rice) général(e), adjoint(e) à la direction générale, greffier(ère), commis à la perception et chargé(e) des communications.

Adoptée

### **2023-308**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE : GESTION DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ARCHIVES (GALA)**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q, chap A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du troisième alinéa de l'Article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier suppléant à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Adoptée

### **2023-309**

#### **DÉSIGNATION DE NOUVELLES PERSONNES POUR LES TRANSACTIONS À LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

**CONSIDÉRANT** que lors de transactions pour l'immatriculation d'un véhicule municipal à la Société d'assurance automobile du Québec, un mandataire pour la Ville de Val-des-Sources doit être nommé par résolution;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-304 du 7 novembre 2022 désignant les personnes suivantes pour les transactions à la SAAQ : Nathalie Doyon, Sarah Richard, Alain Chainé, Jean-Daniel Côté, Maxime Latulipe, David Bélanger et Yanick Pinard;

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur David Bélanger et l'arrivée de messieurs Alex Lehoux-Arel, Michael Deshaies et Stéphane Alain;

**CONSIDÉRANT** qu'il est impératif de désigner de nouvelles personnes pour effectuer les transactions à la SAAQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** madame Marie-Ève Camiré et messieurs Alex Lehoux-Arel, Michael Deshaies et Stéphane Alain soient désignés pour effectuer les transactions à la SAAQ;

**QUE** la liste complète des personnes désignées soit : Nathalie Doyon, Sarah Richard, Alain Chainé, Jean-Daniel Côté, Maxime Latulipe, Yanick Pinard, Marie-Ève Camiré, Alex Lehoux-Arel, Michael Deshaies et Stéphane Alain.

Adoptée

### **2023-310**

#### **AUTORISATION POUR L'ACTIVITÉ DONNEZ AU SUIVANT**

**CONSIDÉRANT** la demande des Filles d'isabelle pour la tenue de l'activité Donnez au suivant le 10 décembre 2023 en avant-midi;

**CONSIDÉRANT** que l'activité Donnez au suivant permettra d'amasser des dons, denrées et canettes qui serviront à garnir les paniers de Noël pour la population de Val-des-Sources dans le besoin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources autorise les Filles d'Isabelle à faire du porte à porte dans le cadre de l'activité Donnez au suivant le 10 décembre 2023.

Adoptée

## 9. TRAVAUX PUBLICS

### 2023-311

#### APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE 2023-2024

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage soit du sel de voirie et du sel traité pour la saison hivernale 2023-2024:

**CONSIDÉRANT** qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 25 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que l'offre a été analysée et ce détail comme suit :

Type de matériaux	Quantités estimées (TM)	Prix unitaire (TM)	Total
Sel de Voirie	600	95.80 \$	57 480 \$
Sel traité	120	140 \$	16 800 \$
		<b>SOUS-TOTAL</b>	74 280 \$
		<b>TPS 5%</b>	3 714 \$
		<b>TVQ 9,75%</b>	7 409,43 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>85 403, 43 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de fourniture de sel de déglacage pour l'année 2023-2024 à Sel Warwick pour le montant prévu à la soumission soit :

- Sel de Voirie 95, 80 \$/tm
- Sel traité 140 \$/tm

Pour un total de 85 403,43 \$ montant incluant les taxes.

Adoptée

## 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 2023-312

#### EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE SERVICE DES LOISIRS – PROGRAMMATION AUTOMNE 2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**D'AUTORISER** l'embauche du personnel suivant au service des loisirs pour la programmation d'automne pour les cours de natation :

Employé	Titre d'emploi	Salaire horaire
Laurie Pinard	Superviseure cours natation	18,75 \$

Le salaire étant celui prévu à la politique de rémunération des employés du services des loisirs.

Adoptée

### 2023-313

#### MANDAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville sont nécessaires à court terme;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources est aller en demande de soumission sur invitation;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissionnaires ont déposés une offre;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et ce détail comme suit :

Soumissionnaires	Montant avant les taxes
Toiture Centre du Québec	12 400 \$
Toitures Everest D.O.M inc	18 823 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**D'OCTROYER** le mandat à la compagnie Toiture Centre du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 12 400 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

### 2023-314

#### MANDAT POUR L'INSATALLATION DE CLIMATISATION DE CERTAINS BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

**CONSIDÉRANT** que certains bureaux de l'Hôtel de Ville ne sont pas dotés de climatisation et que la Ville souhaite en faire l'installation;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources est aller en demande de soumission sur invitation;

**CONSIDÉRANT** que quatre endroits ont été ciblés pour la demande de soumission et que seulement le bureau du directeur du développement du territoire et la salle des comités seront touchés par les travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un (1) soumissionnaire a déposé une offre;

**CONSIDÉRANT** que l'offre a été analysée et ce détail comme suit :

Soumissionnaire	Montant avant les taxes
Climco service	6 500 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**D'OCTROYER** le mandat à la compagnie Climco Service, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables. Cette soumission est pour le modèle d'unité de climatisation de la marque Mitsubishi.

Adoptée

#### **2023-315**

#### **CONTRIBUTION À LA FONDATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE À LA SUITE DU SPECTACLE DE MICHELLE DESROCHERS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a organisé un spectacle d'humour de Michelle Desrochers en collaboration avec la Fondation de l'école secondaire l'Escale;

**CONSIDÉRANT** que la Fondation de l'école secondaire l'Escale amasse des fonds pour aider ses jeunes via diverses activités tout au long de l'année scolaire;

**CONSIDÉRANT** qu'une fois les frais inerrant audit spectacle sont couverts, la Ville de Val-des-Sources souhaite remettre à la Fondation de l'école secondaire l'Escale les bénéfices de la soirée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la ville de Val-des-Sources remette une somme de 1 500 \$ à la Fondation de l'école secondaire l'Escale suite à la présentation du spectacle d'humour de Michelle Desrochers.

Adoptée

#### **2023-316**

#### **SUBVENTION DES ORGANISMES DE LOISIR – SENTIER QUATRE SAISONS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service Loisirs, Culture et Vie communautaire et après étude de la demande d'aide financière de fonctionnement pour les Sentiers Quatre saisons pour la saison 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la ville de Val-des-Sources accorde une subvention de fonctionnement au montant de 2 500 \$ à cet organisme.

**QUE** cette subvention doit être considérée comme ponctuelle et non-récurrente.

Adoptée

## 11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR AOÛT ET SEPTEMBRE 2023

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	27	208 450 \$	208 450 \$
Février	15	369 000 \$	577 450 \$
Mars	18	914 750 \$	1 492 200 \$
Avril	39	2 372 781 \$	3 864 981 \$
Mai	57	2 713 984 \$	6 578 965 \$
Juin	36	308 730 \$	6 887 695 \$
Juillet	31	9 073 600 \$	15 961 295 \$
Août	34	7 962 480 \$	23 923 775 \$
Septembre	31	966 103 \$	24 889 878 \$

#### 2023-317

#### DÉROGATION MINEURE 2023-012 VISANT LE 440, RUE MERCIER

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 440, rue Mercier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation est à l'effet d'autoriser :

- Une marge de recul avant de 5.87m au lieu de 7.00m, autoriser des marges de recul latérales de 1.75m et 1.95m au lieu de 2.00m pour un bâtiment principal et autoriser une marge de recul arrière de 0.53m au lieu de 1.00m pour un bâtiment complémentaire détaché tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 30-R issue du règlement 2006-116 ;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis public le 17 août 2023 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 440, rue Mercier à l'effet d'autoriser une marge de recul avant de 5.87m au lieu de 7.00m, autoriser des marges de recul latérales de 1.75m et 1.95m au lieu de 2.00m pour un bâtiment principal et autoriser une marge de recul arrière de 0.53m au lieu de 1.00m pour un bâtiment complémentaire détaché tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 30-R issue du règlement 2006-116.

Adoptée

#### 2023-318

#### DÉROGATION MINEURE 2023-010 VISANT LE 154, RUE LAROCHELLE

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 154, rue Larochelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation est à l'effet d'autoriser :

- Une marge de recul arrière de 6.41m au lieu de 8.00m tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 122-R issue du règlement 2006-116 ;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis public le 17 août 2023 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 154, rue Laroche à l'effet d'autoriser une marge de recul arrière de 6.41m au lieu de 8.00m tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 122-R issue du règlement 2006-116.

Adoptée

### **2023-319**

#### **DÉROGATION MINEURE VISANT LE 307, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 307, rue Saint-Jean-Baptiste ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation est à l'effet d'autoriser :

- Une marge de recul arrière de 6.27m au lieu de 8.00m pour un bâtiment principal tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 37-R issue du règlement 2006-116 ;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis public le 15 septembre 2023 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier , appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 307, rue Saint-Jean-Baptiste à l'effet d'autoriser une marge de recul arrière de 6.27m au lieu de 8.00m pour un bâtiment principal tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 37-R issue du règlement 2006-116.

Adoptée

### **2023-320**

#### **DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE POUR NOMMER LA RUE SENNEVILLE**

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle rue privée a été aménagée au bout du boulevard Simoneau et que cette nouvelle rue privée doit être nommée ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a mandaté les membres du comité consultatif d'urbanisme pour agir comme comité de toponymie municipal et que ceux-ci ont recommandé que la nouvelle rue privée soit nommée *rue Senneville* ;



**CONSIDÉRANT** que le nom Senneville a été choisi pour les raisons suivantes :

- Alfred Senneville a été le premier propriétaire de la terre, au 19<sup>e</sup> siècle. Il a aussi été celui qui a accepté d'aménager la première classe d'Asbestos au rez-de-chaussée de sa maison, en 1883 ;
- Adélarde Senneville, fils d'Alfred, a été le deuxième propriétaire de la terre ;
- Julien Senneville, fils d'Adélarde, a été le troisième propriétaire de la terre. Il a aussi été responsable de l'aménagement floral de la ville d'Asbestos pendant plusieurs années et responsable de l'entretien du club de golf d'Asbestos.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources nomme la nouvelle rue privée au bout du boulevard Simoneau « rue Senneville » telle que montrée sur le plan suivant :



**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la Commission de Toponymie du Québec pour officialisation.

Adoptée

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

AUCUN POINT

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Un citoyen se questionne sur l'accès à la croix au bout de la rue des Lilas.

Un citoyen souhaite connaître l'instance politique qui gère le Fonds Région et Ruralité.

Un citoyen demande s'il y a un scénario concret pour régler la problématique des eaux pluviales de la rue Dusseault.

#### **14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La conseillère Isabelle Forcier invite les aînés de la Ville de Val-des-Sources à participer au Forum des aîné(e)s le 12 octobre prochain à la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies.

La conseillère Andréanne Ladouceur invite la population à Clap – Ton rendez-vous cinéma du 10 au 14 octobre prochain à la bibliothèque municipale. Également madame Ladouceur rappelle la Grande marche Pierre Lavoie du 14 octobre prochain aux Sentiers quatre saisons. En terminant, madame Ladouceur mentionne qu'il reste encore des places de disponibles pour les divers spectacles offerts à la bibliothèque municipale dans les prochains mois.

Le conseiller René Lachance travaille à la négociation de la convention collective du personnel cadre et non-syndiqué ainsi que sur le budget 2024. Il travaille également en étroite collaboration avec le directeur du développement du territoire et directeur général adjoint, monsieur Stéphane Alain dans le dossier du Festival Gourmand de Val-des-Sources.

La conseillère Caroline Payer quant à elle participera à la deuxième rencontre des célébrations du 125<sup>e</sup> anniversaire de création de la Ville au courant de la semaine. Également, madame Payer sera de la rencontre pour l'optimisation des Offices municipaux d'habitation ce vendredi. En terminant, madame Payer mentionne qu'au courant du mois d'octobre il y aura la deuxième rencontre du nouveau comité Ambassadrice regroupant des femmes du milieu.

Le conseiller Pierre Benoit tient à souligner l'excellent travail de nos pompiers lors de l'incendie dans les anciens bâtiments de Mine Jeffrey. Monsieur Benoit mentionne également que la ville se prépare pour l'hiver du côté des Travaux publics. Monsieur Benoit invite la population à donner généreusement lors de l'activité Coup de Cœur du 13 octobre prochain. Pour conclure, monsieur Benoit invite la population à se rendre sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources pour voir l'horaire de patinage libre à l'aréna ainsi que l'activité du club de hockey Nordik Blades.

Le conseiller Jean Roy a participé à diverses activités dont celle de la chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources et la diner des Filles d'Isabelle soulignant l'implication de ses membres. Également monsieur Roy travaille de pair avec les directeurs des écoles de la ville dans le cadre d'une activité réseautage. Comme conclusion, monsieur Roy fait un court bilan de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

Monsieur le maire, Hugues Grimard mentionne que la Ville de Val-des-Sources contribuera pour un montant de 10 000 \$ conditionnel à ce que les deux autres municipalités membre de la Régie des Trois-Lacs participe audit financement pour la mise à niveau des équipements de l'Association des résidents des Trois-Lacs.

En terminant, monsieur le maire confirme qu'il y a des enjeux de contrôle des accès au plan d'eau du Trois-Lacs et qu'une ressource externe sera engagée pour trouver le choix judicieux de l'équipement.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-321**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 22.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**M. Georges-André Gagné, Directeur  
général et Greffier suppléant**